



PROCÈS-VERBAL du CONSEIL DE FACULTÉ du 9 mai 2022 sous la présidence du Doyen Anne Fauchon

Étaient présents: Mme Marie-Christine Autrand; Mme Nathalie Blanc; Mme Anne Étienney; Mme Anne Fauchon; M. Guilhem Julia; Mme Aurelle Levasseur; Mme Muriel Tapie-Grime.

Étaient représentés: M. Emmanuel Giannesini (par A. Fauchon); M. Franck Laffaille (par G. Julia); M. Jacques Maury de Saint-Victor (par A. Fauchon); M. Jean-Jacques Menuret (par A. Étienney); M. Antoine Pécoud (par M. Tapie-Grime); Mme Despina Sinou (par M. Tapie-Grime).

Invitées permanentes: Mme Corinne Desprat; Mme Sandrine Seygnerole.

Invités : Mme Virginie Roche (excusée) ; Monsieur le professeur Bernardin Mawussi (excusé).

Madame le Doyen ouvre la séance à 13 h 12.

L'ordre du jour est le suivant :

1- Informations diverses.

UFR

- Arrivée collègues BIATSS : Mme Gamzé Gumus (stagiaire avril-juin ; catalogue des cours, e-candidat et appui aux secrétariats pédagogiques) ; une nouvelle stagiaire (aide e-candidat et appui aux secrétariats pédagogiques) va arriver.
- Départ : Mme Isabelle Prévost-Déprez et M. Luc-Michel Nivôse, PAST 01, au 31 août
 2022 (merci à eux pour leur investissement dans notre Faculté).
- Avancement : François Bouvet, notre collègue économiste, a été nommé au grade de Professeur agrégé de classe exceptionnelle.
- Recrutement PR04 : faute de candidat à la mutation, j'ai demandé un recrutement au fil de l'eau mais la prise de poste sera repoussée au 1^{er} janvier 2023. Le Président de l'Université a donné son accord de principe.
- Travaux DSPS : l'opération « repérage amiante » a eu lieu le 29 avril ; le calendrier est respecté (travaux principaux cet été).

La répartition des salles du projet d'implantation de « modulaires » a été un peu modifiée.

- Organisation des examens : pour la première fois nous avons fait appel aux services de retraités (listes communiquées par l'Université Paris II et SMBH) et du personnel de la société Exatech, spécialisée en la matière. Il s'agit de pallier les défaillances d'une surveillance insuffisante en interne, remontées depuis des années. Les prestations sont très onéreuses compte tenu de nos besoins importants. Par ailleurs, nous espérons, l'an prochain, pouvoir faire tenir les examens des cohortes les plus importantes dans les gymnases, que ce soit au premier comme au second semestre (les besoins en surveillants sont alors moindres). Nous envisageons également, si possible à court terme, d'arrêter un système de placement des étudiants.

Pour les écrits se tenant au mois de décembre (semaine du 12 au 17 décembre 2022), DSPS doit partager les gymnases avec l'UFR SEG et l'Institut Galilée. Pour pouvoir organiser le maximum d'épreuves, il conviendrait que les collègues concernés acceptent de nous laisser fixer le jour et l'horaire de leurs épreuves. Ils seront bien sûr consultés tôt dans le semestre à cette fin. La situation ne devrait pas se retrouver au second semestre, les autres composantes ayant un autre calendrier d'examens que le nôtre.

Rappel : enfin, pour la première fois les écrits des Licences 1 et 2 sont rédigés sur des copies intégrant un système de lecture optique des notes.

- Réussite de nos étudiants :
- * Mmes Mélanie Crespo, Agathe Fourmond, Émilie Gac et Anna-Lou Raude (M2 ONG et M2 CDLF) ont remporté le prix du meilleur mémoire au 1^{er} Concours de plaidoirie relatif à la Charte sociale européenne (déplacement en partie financé par DSPS), le 1^{er} avril 2022.
- * Une équipe d'étudiants des M2 DDAF, DEIE et Contentieux a été classée au 4ème rang mondial du concours international d'arbitrage en droit du sport : le SAM (Sports Arbitration Moot).
- Cérémonie des diplômés (promotion 2020-21) : cérémonie prévue le **21 juin 2022 à 14h** (les étudiants ont déjà retiré leur diplôme). Déjeuner avec les marraine (Mme Hadidiatou Gourassy, ancienne étudiante DSPS, gagnante de la finale internationale d'Eloquentia, a remporté le titre de « Meilleur orateur francophone 2021 », juriste fiscaliste) et parrain (M. Francis Griveau, président du TC de Bobigny). La cérémonie sera suivie d'un cocktail.

Calendrier élection décanat :

Publication de l'appel à candidature : lundi 11 avril 2022

Date de début du dépôt des candidatures : mercredi 19 avril 2022 Date limite de dépôt des candidatures : mercredi 20 mai 2022 à 17h

Envoi des convocations aux membres du conseil d'UFR : lundi 30 mai 2022

Élection du directeur de l'UFR DSPS : mercredi 8 juin 2022

Prise de poste : lundi 19 septembre 2022

- Rappel dates: merci, pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, de répondre à la demande concernant le « catalogue des cours » au plus tard le 31 mai (<u>catalogue-cours.dsps@univ-paris13.fr</u>); dernier conseil de l'année: **mercredi 8 juin** (élection du doyen); cérémonie des diplômés 2020-21: 21 juin (à partir de 14h); nuit du droit 4 octobre 2022 (organisé avec le TC de Bobigny).

- Rappel: merci de répondre au courriel concernant le catalogue des cours (<u>cataloguecours.dsps@univ-paris13.fr</u>). Merci aux responsables de formations de relancer les chargés de CM.

UNIVERSITÉ

- Conseils de perfectionnement. Sauf exception, les formations de DSPS n'en prévoient pas. Ce fut l'un des principaux reproches formulés par l'HCERES lors de la dernière évaluation. Nous devions les mettre en place lors de la nouvelle offre, mais les événements (crise amiante, grève des transports, crise Covid) ne l'ont pas permis. L'Université ayant mis en place un groupe de travail à ce sujet, nous y prenons notre part. Nous devons monter 5 conseils de perfectionnement (1 par mention) : 3 mentions AES, SocioPo et Droit ; 2 mentions Droit et Science politique.

Une note de cadrage (établissant un mode de fonctionnement aussi léger que possible) a été établie et sera adressée dans les prochains jours aux responsables des mentions et aux responsables de formations. La composition des 5 conseils devra être votée par le Conseil du 8 juin.

- Décret RIPEC (recours de certains collègues de DSPS) : report de la clôture d'instruction au 13 mai

MESRI

- CNU (Motion du 7 avril 2022) : « grève ». Retard à prévoir pour l'avancement de carrière des collègues.

2- Visite de Monsieur le Professeur Bernardin Mawussi, président de la Section disciplinaire

M. Mawussi s'est fait excuser ; il ne peut en définitive se libérer. Une nouvelle date doit être fixée ; peut-être lors du dernier conseil de l'année universitaire, le 8 juin.

3- Procès-verbal du Conseil du 21 mars 2022

Le Conseil se prononce sur le projet de procès-verbal du 21 mars 2022.

Vote favorable à l'unanimité.

4- Audition de Mme Virginie Roche (vice-doyen aux Relations internationales et Institutionnelles).

Mme Roche est excusée.

Royaume-Uni : discussions sont menées avec des collègues de l'Université d'Oxford, dans l'objectif d'un nouveau partenariat de recherche (*projet porté par Despina Sinou*).

Corée du Sud : Anne Fauchon et Despina Sinou ont eu un entretien en visio avec Christophe Duvert, professeur de droit privé à l'Université Soongsil de Séoul. Il a été

convenu de rechercher une base de collaboration a minima dans un premier temps, sur un modèle d'échange « un enseignant – un étudiant ». M. Duvert s'est chargé d'en informer les instances de son université et nous fera un retour dès que possible. Le Doyen Guével nous a proposé également de mobiliser ses contacts en Corée et nous attendons son retour (projet porté par Despina Sinou).

Rappel : victoire de l'équipe du M2 ONG et M2 DLF lauréate du Premier Concours de plaidoirie sur la Charte sociale européenne.

5- Examen du maintien de l'abonnement à des revues souscrites par la BU

Le budget de la BU est très contraint et les dépenses pour les revues et codes juridiques sont très élevées, particulièrement si on les compare à celles effectuées au profit des autres composantes (cf informations communiquées lors du Conseil de janvier). Le coût des codes, notamment, est très élevé.

La direction de la BU sollicite le Conseil afin de savoir dans quelle mesure elle pourrait mettre fin à certains abonnements de revues et à l'achat des codes.

S'agissant des revues, compte tenu des nouvelles habitudes prises par les étudiants (et la plupart d'entre nous), il semble qu'il est possible de renoncer aux abonnements des revues sur papier dès lors qu'elles sont accessibles en ligne. C'est le cas de la plupart d'entre elles.

S'agissant des codes, de plus en plus les étudiants n'utilisent plus les codes papier sauf les jours d'examen. Sinon, ils les consultent (quand ils le font...) en ligne. Au demeurant nombre d'entre eux viennent avec des versions imprimées des articles des codes les jours d'examen (mon expérience en droit fiscal). Peut-être est-il envisageable de réduire leur nombre sur papier...

					n du cons du XXX
TITRES	СОТЕ	TITN	Base de Donnée	Garder	Supprin
Dictionnaire permanent droit des affaires [Mise à jour]	PA 0581	130765	Non		x
Dictionnaire permanent droit des affaires. Bulletin	PA 0581	213336	Non		х
Dictionnaire permanent droit européen des affaires [Bulletin]	PA 1368	213398	Non		x
Dictionnaire permanent droit européen des affaires [Mise à jour]	PA 1368(1)	132622	Non		x
Dictionnaire permanent social [Bulletin]	PA 0584	213405	Non		x
Dictionnaire permanent social [Mise à jour]	PA 0584(1)	132096	Non		x
Dictionnaire permanent. Difficultés des entreprises [Bulletin]	PA 1246	213401	Non		×
Dictionnaire permanent. Difficultés des entreprises [Hors série]	PA 1246(2)	213403	Non		x
Dictionnaire permanent. Difficultés des entreprises [Mise à jour]	PA 1246(1)	132569	Non		×
Encyclopédie juridique Dalloz. Répertoire de contentieux administratif [Mise à jour]	PA 1504(1)	213302	Dalloz		×

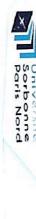
Encyclopédie juridique Dalloz. Répertoire de contentieux administratif [Refonte]	PA 1504(1)	212902	Dalloz		x
Encyclopédie juridique Dalloz. Répertoire de Droit du travail [Cahiers de l'actualité]	PA 1505	181622	Dalloz		x
Encyclopédie juridique Dalloz. Répertoire de droit du travail [Mise à jour]	PA 1505(1)	213242	Dalloz		x
Encyclopédie juridique Dalloz. Répertoire de droit du travail [Refonte]	PA 1505(1)	213030	Dalloz		×
Encyclopédie juridique Dalloz. Répertoire de Droit nternational [Cahiers de l'actualité]	PA 1580	181623	Dalloz		x
Encyclopédie juridique Dalloz. Répertoire de droit nternational [Mise à jour]	PA 1580(1)	213300	Dalloz		x
Encyclopédie juridique Dalloz. Répertoire de droit international [Refonte]	PA 1580(1)	213031	Dalloz		x
Encyclopédie juridique Dalloz. Répertoire de la responsabilité de la puissance publique [Mise à jour]	PA 1506(1)	213301	Dalloz		x
Encyclopédie juridique Dalloz. Répertoire de la responsabilité de la puissance publique [Refonte]	PA 1506(1)	212952	Dalloz		x
Encyclopédie juridique Dalloz. Répertoire de Procédure civile [Cahiers de l'actualité]	PA 1503	180971	Dalloz		x
Encyclopédie juridique Dalloz. Répertoire de procédure civile [Mise à jour]	PA 1503(1)	213258	Dalloz		x
Encyclopédie juridique Dalloz. Répertoire de procédure civile [Refonte]	PA 1503(1)	213018	Dalloz		x
Encyclopédie juridique Dalloz. Répertoires de Contentieux administratif et Responsabilité de la puissance publique [Cahiers de l'actualité]	PA 1504	181624	Dalloz		×
Guide juridique Dalloz	PA 1514	180964			x
Revue de jurisprudence fiscale	PA 1351	132408	Navis	х	
Revue jurisprudence sociale	PA 1335	130946	Navis	х	
Oroit des affaires (Revue Lamy)	PA 1536	130981	Lamyline		x
Jurisprudence sociale Lamy	PA 1537	130980	Lamyline		x
Lamy contrats internationaux	PA 1341	132837	Lamyline		x
Lamy droit commercial	PA 1257	140887	Lamyline		X
Lamy droit commercial code	PA 1257(1)	212941		×	
Lamy droit des médias et de la communication	PA 1636(1)	213691	Lamyline		x
Lamy droit du contrat	PA 1582	195652	Lamyline		х
Lamy droit public des affaires	PA 1502(2)	132822	Lamyline		x
Lamy droit public des affaires. Actualites	PA 1502	132840	Lamyline		x
Lamy fiscal	PA 0263(1)	137957	Lamyline		x
Lamy social	PA 0264	132199	Lamyline		x
Lamy social. Actualités	PA 0264(1)	140654	Lamyline		x
Lamy social. Code du travail	PA 0264(2)	213566	2000 ADC - 2000 LES-200	х	

Lamy social. Guide pratique	PA 0264(3)	213567	Lamyline		x
Lamy sociétés commerciales	PA 0265(1)	140886	Lamyline		x
Lamy sociétés commerciales. Code	PA 0265	213690		х	
Semaine sociale lamy	PA 1490	132269	Lamyline		x
Semaine sociale lamy. Supplément	PA 1490(1)	218660	Lamyline		x
Cahiers de droit de l'entreprise	PA 1739	178458	Jurisclasseur – Lexis Nexis		x
Communication, commerce électronique	PA 1595	132860	Jurisclasseur – Lexis Nexis		
Europe : revue du Jurisclasseur	PA 1370	132867	Lamyline		x
Journal du droit international	PA 0598	132117	Jurisclasseur – Lexis Nexis	x	
Procédures	PA 1471	130977	Jurisclasseur – Lexis Nexis		x
Revue de droit bancaire et financier	PA 1301	137641	Jurisclasseur – Lexis Nexis	х	
Semaine juridique entreprise et affaires (La)	PA 0036(1)	132836	Jurisclasseur – Lexis Nexis	х	
Semaine juridique. Edition générale (La)	PA 0036	132284	Jurisclasseur – Lexis Nexis	x	
Semaine juridique. Notariale et immobilière (La)	PA 0036(2)	132285	Jurisclasseur – Lexis Nexis	x	
Nouveau répertoire de droit	PA 1513	181161	Dalloz		x
BDEI: Bulletin du droit de l'environnement industriel	PA 1518	132802	Lamyline		x
Mémo social	PA 1765(1)	165439	Lamyline mais non inclus dans notre abonnement		×
Nouvelles fiscales (Les)	PA 0263	137793	Lamyline		×
Revue Lamy de la concurrence	PA 1294	171374	Lamyline		×

6- Calendrier universitaire 2022-23

Le Conseil se prononce sur le projet de calendrier suivant, très semblable à celui de l'année 2021-22. Il présente l'avantage de bien articuler, pour les étudiants, les semaines d'examens avec les semaines de révision et les vacances. Pour les enseignants, il permet d'assurer, au début de chaque semestre, deux semaines de CM avant la première semaine de TD.





CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2022-2023 SOUS RÉSERVE DE L'APPROBATION DE LA CFVU

UFR DSPS

Doctober 2022 Doctober 202	١	١		,	35.10	102						,	自				1			CAN-3						y.	,						- cores	wine	2022	
	l	=	3	_	_	_					-	-	+	-+			-	_	1	_		_	_	-	-	-	+-	6	_	-	3 -		1 5	Jour	8	١
			0	5	<	_	_	_	2	-	0	-	-1-	_	_	_	2		9	~1.	_	_	_					CM3	_	_				Semaine	tobre 2022	
	1		36	2	Ta	Т	_		25	2	: :	;	2	7	\neg	_	18	17	16	15	_	Т	<u>ت</u> ا :	-	_	+	+	6	ŗ	4	+	-	-	Jour	No	
	107			-	_		0	2	<	_	_		2	1	D	<u>م</u>	<	CA		_		0	~ ·		_	_		0	S	~	- San	=		Semaine	wembre zuzz	3033
	,	3	L	-	_	28	27	76	To	_	\neg	\neg	2	21	20	19	18		1000		14		5	_	5 4		Ī	+	+	-	+	+-	+	Jour	T	900
	Décembre 202	1 5	+	+			_	_	-	+	-	-	_	_	_	-	D	5	<	1	3	3	-	0	<u> </u>	_	_	_	1		, ,	-	+	-	1	Décembre 2022
	2	Tall I		30	29	28	27	26		35	24	R	22	21		\vdash	t		16	Г	T		112	\neg		٥		7 .	1	+	+	1	1	1 100	lauf	-
	Janvier 202	M 1	1	-	0	5	<	1	1	_	3	-	0	Š	<	_	_	×	-	°	_	_	G		-				· Ang	t.			10.00		Tues.	DIAME TANA
Semalore	13		YSHI	JURY				_	7						J	_	_		Τ.		-	T _E	_	_	i i	9	60	7	6	5	4	3	2	+	+	
The	797					-	+		-+			23 1	+	+-	-					. 3	3			+	<	_	š	3	-	0		_	_	-	-	
Marie John Semalee John	C707 1984	1000					, (6)	SOS NEWS				CN	1105						9	1610						CA.S	103			100		CAR	ģ.		Semaine	2000
Semaine Jour		1	-	-	+	-	-	_		_		+	+-	-	_					_					_	9	-	-	6	-	4 5	_	2 1	×	Jour	
Semales Jour July		Mars 2023	<						0	\$	Ľ				-1				_	4						CANO	2100					ANO.			Semaine	
Semaine Jour Semaine Jour Semaine Jour Semaine Jour Semaine Jour Semaine Jour Jou			Same	30	2	5 3	2	17	-	-		: 1	2 3	2	-	-	\neg		17	-	25 2		_	_	_	-	~	-	6	+	+	-	+	-	jour	
Semaine Jour Semane Jour Semaine Jour Jour Semaine Jour Jo		Awril 2023		0	STATE OF THE PARTY OF		<		W			Total Control of the			9	September 1						762	54045						1	0.00			70000		Semaine	
Semaine Jour Semane Jour Seman			31	1	3	3	28	27	1	$^{+}$	1	1			3/18	1	Š.,,	П			_	1	1			+	+	+			-	+	3	-	Jour	
Semane Dour Semane	-	Mai 2023	W. Color	1		-	0	5	<	-	_		3	•	D		_	,		The state of				Salar Salar	1000				The second		No. of	- Owner			Semaine	- Complete
Sentance 100 1						29	28	23	Ta	_	_		23	22	21	⊢	_	18	L	16	15	14	13	12	= 3	5	9			,	1	Ţ	1			_
3 C S S S S S S S S S S S S S S S S S S			1	-	1	-	Г		1	1	1			-			-	0	5	<	L	N	Z	-	0	-	<	- 3	:	2	-	,	1			THE STREET
2 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		Jun 2023				G	10 a	0 30	No.	The second second			4	Total St.	Sales S						AND SE	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	6				8	arvision.	ŕ	40			REAL	610,45		Semaine
			-	31	36	29	44		less.		25	24	23	111	21	20	19	5 56	1	15	15	E	13	12	11	6	40	7	1	6			1	2	=	Jour
			Juillet 2023	L STATE	0	5	~			3	3	-	0	-			3	2		0	*	<	-	3	3	-	0	~	<	-				0	_	

Vote

Période de cours Prérentrée Licence 1

> Session 2 Période de révision

> > Période d'examens

Juny

Dimanche et jour férié Période de vacances

7- Calendrier des bureaux et conseils de Faculté 2022-23

Le Conseil se prononce sur le calendrier des bureaux et conseils de Faculté 2022-23 :

Date des Conseils de faculté (lundi 13h) : 26 septembre ; 28 novembre ; 23 janvier ; 20 mars ; mardi 9 mai ; lundi 5 juin.

Bureaux (lundis 11h): 12 septembre; 14 novembre; 9 janvier; 6 mars; 18 avril; 22 mai.

Vote favorable à l'unanimité.

8- Tableau PRP/Référentiel 2022-23

Le Conseil se prononce sur le tableau des PRP-Référentiel 2022-23.

PRP et Référentiel 2022-2023

Règles générales : Les chiffres mentionnés sont des HETD.

Le tableau est établi en conformité avec les chiffres et le classement du référentiel imposés par l'Université.

Minimum effectif: 12 h. Maximum effectif: 96 h.

On ne peut cumuler de la PRP en décharge et des heures complémentaires (HC). La PRP est prise uniquement en prime.

Le **référentiel peut être imputé sur le service** à condition de le spécifier expressément dans le prévisionnel (pas plus d'1/3 du service en décharge de référentiel).

Un vacataire peut obtenir de la PRP ou du référentiel (pas plus d'1/3 du service effectué).

Le tout s'entend donc sous réserve d'écrêtement imposé par l'Université.

Il est expressément rappelé que seul ce document, spécifique à la Faculté DSPS, fait foi et que les éventuelles missions ou fonctions mentionnées dans le document général de Sorbonne Paris Nord, non reprises dans le tableau ci-dessous, ne peuvent en aucun cas être invoquées auprès des gestionnaires.

FONCTIONS:

Lorsque **plusieurs enseignants** sont en charge de la **même mission**, la **prime se partage** entre eux (cf indications dans le tableau).

Directeur UFR	Prime et décharge non imputées	Pour information : prime 9 000 €, soit environ 220 h + décharge 128 h
Assesseur UFR (hors RI)	50	X 4 = 200
Responsable IEJ	70	70
Président de Section -section 01, 02 -section 03, 04, 11 et 19	65 35	X 7 = 270
Président de groupe de spécialité (Économie)	20	X 1 = 20
	Coordinations pédagogiques	
Coordination	15	X 2 = 30

Tuteurs et Moniteurs			
Référent CLES	15 (dotation CFVU)		15
Référent Pix	15 (dotation CFVU)		15
Référent E-learning	15 (dotation CFVU)		15
Coordination ERASMUS	15		15
(coordination mobilité)	19995		F/M0200
Coordination d'une équipe	15	X 30 =	450
pédagogique (minimum			
requis: encadrement de			
trois chargés de TD ou			
encadrement de trois			
équipes ou minimum			
soixante étudiants en			
présence effective)		V ==	
Suivis de stages (15h à partir	15	X 50 =	750
de 5 stages et 5h par			
tranche supplémentaire de 5			
stages dans la limite			
maximale réglementaire)			
(une seule prime par enseignant; sont seuls			
concernés les stages			
obligatoires dans le cursus)			
Encadrement de mémoires	15	X 60	900
de recherche		7.00	000
(impérativement présentés			
comme tels dans un master			
indifférencié) (à partir de 4			
mémoires et une seule			
prime par enseignant)			
Référentie	Decree built de fille		
	Responsabilité de filière d'enseignement		
Responsable 1ère année de	20	X 3 =	60
Licence	25	1	00
Responsable 2ème année de	15	X 3 =	45
Licence			
Responsable 3ème année	15	X 3 =	45
de Licence		1000 (100) (1000 (1000 (100) (1000 (1000 (100) (1000 (1000 (100) (1000 (100) (1000 (100) (1000 (100) (1000 (100) (1000 (100) (1000 (100) (1000 (100) (1000 (100) (1000 (100) (1000 (100) (1000 (100) (1000 (100) (1000 (100) (1000 (100) (1000 (100) (1000 (100) (1000 (100) (100) (100) (1000 (100) (100) (100) (1000 (100) (100) (100) (1000 (100) (0.00
Responsable double-licence	25	X 1	25
Responsable de Mention de	20	X 3 =	60
Licence			
Responsable de Master 1	25	X 5 =	125
Responsable de Master 2	30	X 15 =	450
Responsable de Mention de	30	X 2 =	60
Master			
Responsable de la Capacité	20	X 1	20
en Droit			
Responsable du Collège de	15	X 2 =	30
Droit			
Référentiel	40		
Création complète d'un	10		
nouveau cursus en FI (hors			
DU ou DIU) Référentiel			
Keletelille	L		

	Animation, encadrement	
	ou valorisation de la	
	recherche	
Directeur de laboratoire	Montant imposé par le CAC	Chiffres évalués : 150
Décharge	(éventuellement partagé au	Réel inconnu à ce jour car
Decriarge	sein des laboratoires)	fixé par la CR.
	[IDPS:
	à sortir (hors dotation)	
		M. They et J. Cazala
		IRDA:
		N. Blanc et B. Haftel
Responsable d'une structure		Chiffre évalué : 30
fédérative de recherche		B. Haftel
	Encadrement d'étudiants	
CLES correction des copies	48 (dotation CFVU)	
Référentiel	40 (dotation of vo)	
1h/12 copies X 48 = 48		
CLES Jury	15 (dotation CFVU)	
Référentiel		
15		
	Fonctions	
	Arrêté Licence	
Orientation active	(loi ORE)	
(ParcourSup)	À titre indicatif	
Présidence de la	(montant 2022-23 inconnu)	
commission	(montant 2022-20 mooning)	X 1
		A 1
Autres membres de la		V 4
commission des vœux		X 4
Référentiel		227 (loi ORE)
	(loi ORE)	
Directeurs d'études	À titre indicatif	
		X 7 294 (loi ORE)
		, ,
Total général		3 850 HETD
Total golloral		+ 521 (227 et 294) loi ORE
		4 371 HETD
		(pour mémoire :
		3837 h en 2019-20 hors loi
		ORE
		3862 h en 2020-21 hors loi
		ORE)
		3862 h en 2021-22 hors loi
		ORE

9- Maquette transitoire du Collège de Droit 2023-24

Lors de sa dernière réunion, le Conseil a voté la modification de la maquette du Collège de Droit. Il s'agissait essentiellement de supprimer la première année de la formation et de réinsérer les matières importantes qui figuraient dans cette première année dans les années suivantes. Afin que les étudiants qui suivent actuellement la première année du Collège de droit n'assistent pas l'an prochain à des cours qu'ils ont déjà

suivis cette année, une maquette de transition pour l'année 2022-23 était soumise au Conseil.

Il a cependant échappé à la vigilance des co-directeurs, Mme Anne Étienney et M. Hugo Devillers, que la même difficulté se présente pour un cours figurant dans la 2^e année du Collège : le cours d'histoire des doctrines juridiques, qui a été déplacé en 3^e année dans la maquette définitive, pour 2023-2024.

Afin d'éviter que les étudiants qui suivront l'an prochain ce cours en 2^e année ne se retrouvent à le suivre une nouvelle fois en 3^e année, une seconde maquette de transition, pour l'année 2023-2024, est soumise au vote du Conseil. Cette maquette correspond en tous points à la maquette définitive votée lors du dernier conseil, à cette exception que le cours d'histoire des doctrines juridiques y est supprimé. Il reprend place dans la nouvelle maquette le définitive, dont le contenu n'a pas changé par rapport à celle votée par le Conseil, mais qui ne serait applicable qu'à compter de l'année 2024-2025.

Diplôme universitaire (DU) « Collège de droit »

Programme pédagogique 2^{nde} année de transition (2023-2024)

Volume horaire total du diplôme	108 heures
Heures d'enseignement à la charge de Paris 13	100 h CM = 150 HETD + 8 h TD = 158 HETD

	SEMESTRE 1 (suivi en même temps que la 2e année de la licence de droit) = 28h ; 7 ECTS
UE1	12 h ; 3 ECTS ; coefficient 3
Intitulé	Les méthodes du droit : linguistique et raisonnement juridique
Responsable et nom(s) de l'intervenant(s)	Section 01 : Anne Etienney de Sainte-Marie
Contenu	Approche de deux des outils fondamentaux du droit. 1) Le vocabulaire juridique et son emploi dans le cadre des différents langages juridiques. L'enseignement vise à analyser tout à la fois l'origine et le sens des termes juridiques (emploi à la langue courante, néologismes, étymologie) et l'emploi particulier qui en est fait par le discours du législateur, celui du juge ou par les adages juridiques. 2) Le raisonnement juridique. Il s'agit d'approfondir le syllogisme juridique, mais aussi ses limites et ses alternatives, telles que le contrôle de proportionnalité dans le cadre des droits fondamentaux, les standards juridiques ou l'équité.
Répartition horaire CM/TD/TP/stage par enseignant	Cours magistral (12 heures)
Modalité de contrôle des	Au choix de l'enseignant

connaissances	
(écrit/oral, coeff.)	
(Control of the Control of the Contr	
UE2	12 h; 3 ECTS; coefficient 3
Intitulé	Histoire de la construction européenne
Responsable et nom(s) de l'intervenant(s)	Section 03 : D. Hiebel
Contenu	Approche historique de l'UE et du Conseil de l'Europe 1) Les "héritages culturels, religieux et humanistes de l'Europe" (préambule du Traité de Lisbonne) : il s'agit d'éclairer cette référence en étudiant la lente construction d'une "identité européenne": l'Europe du droit (ius commune, Universités médiévales) - l'humanisme — définition de l'européen par rapport à l'Autre (mythe du bon sauvage etc.), l'apport des Lumières — droits de l'homme et évidemment question religieuse 2) l'Europe "politique" traitée sous l'angle des idées (montée des États; rêves d'union; projets de paix perpétuelle; d'États-Unis d'Europe) et des réalités (naissance de la coutume de l'équilibre européen; principe des nationalités, naissance du nationalisme; Europe des Congrès; Europe des peuples), les deux étant liés et confrontés.
Répartition horaire CM/TD/TP/stage par enseignant	Cours magistral 12 heures
Modalité de contrôle des connaissances (écrit/oral, coeff.)	Au choix de l'enseignant
UE 3	4 h; 1 ECTS; coefficient 1
Intitulé	Les techniques du droit : la motivation des décisions
Responsable et nom(s) de l'intervenant(s)	Section 02:
Contenu	Ce cours a pour objet d'étudier la motivation des décisions de justice, des décisions administratives, des actes du droit de l'UE, etc. Comment justifie-t-on sur le fond dans leur forme les actes de droit positif et les décisions de justice ?
Répartition horaire CM/TD/TP/stage par enseignant	Cours magistral (4 heures)
Modalité de contrôle des connaissances (écrit/oral, coeff.)	Au choix des enseignants

	SEMESTRE 2 (suivi en même temps que la 2e année de la licence de droit) = 32 h; 8 ECTS
UE 4	12 h; 3 ECTS; coefficient 3
Intitulé	L'intérêt général fondement de la norme juridique
Responsable et nom(s) de l'intervenant(s)	Section 02 : Véronique Coq
Contenu	Depuis son apparition au XVIIIe siècle, la notion d'intérêt général se présente comme « la pierre angulaire de l'action publique » (Conseil d'État, Rapport public 1999. Jurisprudence et avis de 1998. L'intérêt général, La Documentation française, 1999). Comme l'explique Max Weber, dès lors que, dans une société, la légitimité du pouvoir repose sur la raison, les citoyens n'acceptent de se soumettre aux décisions des

Répartition horaire CM/TD/TP/stage	gouvernants que parce qu'ils les jugent conformes à l'intérêt de tous et de chacun. Dans ces conditions, l'intérêt général se révèle comme une notion ambivalente, appelée à saisir à la fois la politique et le droit. Sur le plan politique, l'intérêt général permet d'asseoir l'autorité des gouvernants en renforçant le sentiment d'unité des membres de la société et en incarnant symboliquement les marques de légitimation de l'action des pouvoirs publics (Jacques Chevallier, « Réflexions sur l'idéologie de l'intérêt général », Variations autour de l'idéologie de l'intérêt général, vol. 1, Paris PUF, 1978). Mais l'intérêt général ne saurait se réduire à son seul aspect idéologique. Il est également un des fondements du droit public. La prégnance de la notion d'intérêt général dans la conception du droit administratif est particulièrement révélatrice. En effet, le droit administratif est tout entier marqué par l'idée selon laquelle l'administration remplit une mission particulière liée à la satisfaction de l'intérêt général. Celui-ci apparaît alors tout à la fois comme le fondement et le but de l'action de l'administration, mais aussi comme sa limite. C'est pourquoi, dans la jurisprudence administrative, l'intérêt général se révèle être une notion fonctionnelle visant essentiellement à permettre, autoriser ou imposer (Didier Truchet, Les fonctions de la notion d'intérêt général dans la jurisprudence du Conseil d'Etat, Paris, LGDJ, 1977). L'objectif du cours est de donc comprendre la complexité notionnelle de l'intérêt général et d'envisager ses principales fonctions en droit public.
par enseignant	
Modalité de	Au choix des enseignants
contrôle des connaissances	
(écrit/oral, coeff.)	
UE 5	12 h; 3 ECTS; coefficient 3
Intitulé	Philosophie du droit
Responsable et	Section 01 : Philippe Chauviré
nom(s) de l'intervenant(s)	
Contenu	Les étudiants se voient soumettre des affaires célèbres issues de la jurisprudence civile (arrêts Perruche, Chronopost, Maison de Poésie) dans un double objectif: - le premier est méthodologique, l'idée étant de leur donner des réflexes pour opérer et organiser une recherche; - le second est substantiel, puisqu'il s'agit de les éveiller à l'idée que le droit implique une dialectique et ne produit pas de solutions indiscutables. Au cœur de cet enseignement se trouve donc la confrontation d'arguments, qu'ils sont invités à classer selon plusieurs critères (cohérence de la solution, conformité aux concepts juridiques, opportunité).
Répartition horaire CM/TD/TP/stage	Cours magistral (12 heures)
par enseignant Modalité de	Au choix des enseignants
contrôle des	The street was street and
connaissances	
(écrit/oral, coeff.)	
L	<u> </u>

UE 6	4 h; 1 ECTS; coefficient 1
Intitulé	L'art de la clause
	CONTROL OF THE PROPERTY OF THE
Responsable et	Section 01 : Anne Etienney – de Sainte-Marie
nom(s) de	
l'intervenant(s)	
Contenu	Comment bien rédiger une clause ? Après avoir identifié les différents
	types de clauses, l'enseignement consiste à examiner les étapes de la
	rédaction d'une clause permettant d'assurer la validité et l'efficacité de celle-ci.
Répartition horaire	Cours magistral (4 heures)
CM/TD/TP/stage	Cours magistrar (4 medies)
par enseignant	
Modalité de	Au choix des enseignants
contrôle des	
connaissances	
(écrit/oral, coeff.)	
UE7	4 h; 1 ECTS; coefficient 1
Intitulé	Travail collectif : rapport de synthèse
PARTICULAR	Description of the St. Code St.
Responsable et	Section 02 : Hugo Devillers
nom(s) de	Newton (1998) New York 1990 New York
l'intervenant(s)	
Contenu	Rapport de synthèse à réaliser en groupe sur un sujet d'actualité en
	mobilisant des connaissances juridiques, mais aussi historiques,
	philosophiques et sociologiques. Une attention particulière sera portée sur l'aspect formel du travail.
Répartition horaire	Travaux dirigés (4 heures)
CM/TD/TP/stage	Travaux uniges (4 ricules)
par enseignant	
Modalité de	Au choix des enseignants
contrôle des	
connaissances	
(écrit/oral, coeff.)	
SEMESTR	RE 3 (suivi en même temps que la 3e année de la licence de droit) = 28h ; 7 ECTS
UE 8	12 h; 3 ECTS; coefficient 3
Intitulé	Droit comparé et méthode comparatiste
Responsable et	Section 01:
nom(s) de	
l'intervenant(s)	
Contenu	L'objectif de ce cours est d'appréhender le droit comparé, son intérêt et ses modalités d'utilisation dans la pratique actuelle.
Répartition horaire	Cours magistral (12 heures)
CM/TD/TP/stage	
par enseignant	
Modalité de	Au choix des enseignants
contrôle des	
connaissances (écrit/oral, coeff.)	
(ecitaviai, coeii.)	
UE 9	12 h; 3 ECTS; coefficient 3
Intitulé	De l'art de la diplomatie au droit international
Responsable et	Section 02:
nom(s) de	The second secon
l'intervenant(s)	

Contenu	Il s'agit ici d'approfondir les grandes thématiques de la vie internationale et de son droit dans une perspective historique, tout en retraçant les grands enjeux géopolitiques de notre temps.
Répartition horaire CM/TD/TP/stage par enseignant	Cours magistral (12 heures)
Modalité de contrôle des connaissances (écrit/oral, coeff.)	Au choix des enseignants
UE 10 Intitulé	4 h ; 1 ECTS ; coefficient 1 L'art de convaincre
Responsable et nom(s) de l'intervenant(s)	Section 01 : Jean-Christophe Muller
Contenu	Atelier visant à appréhender la pratique de la plaidoirie
Répartition horaire CM/TD/TP/stage par enseignant	Cours magistral (4 heures)
Modalité de contrôle des connaissances (écrit/oral, coeff.)	Au choix des enseignants
SEMESTR	RE 4 (suivi en même temps que la 2e année de la licence de droit) = 20h ; 5 ECTS
UE 11	12 h; 3 ECTS; coefficient 3
Intitulé	Légistique
Responsable et nom(s) de l'intervenant(s)	Section 02 :
Contenu	Le cours dresse un panorama général du droit positif en quantité et en qualité puis aborde les principales règles et procédures de fabrication des textes.
Répartition horaire CM/TD/TP/stage par enseignant	Cours magistral (12 heures)
Modalité de contrôle des connaissances (écrit/oral, coeff.)	Au choix des enseignants
UE 12 Intitulé	4 h ; 1 ECTS ; coefficient 1 Stratégie judiciaire
Responsable et nom(s) de l'intervenant(s)	Section 01 : Jean-Christophe Muller
Contenu	Pratique de la plaidoirie : Le propos consiste à poser les bases théoriques de l'intervention orale devant les juridictions afin de permettre aux étudiants de disposer des connaissances élémentaires leur permettant de construire un discours argumenté L'écrit judiciaire : La séquence a pour objet de dégager la place, les formes et les techniques de l'écrit dans le processus judiciaire civil et pénal
Répartition horaire CM/TD/TP/stage par enseignant	Cours magistral (4 heures)

Modalité de contrôle des connaissances (écrit/oral, coeff.)	Au choix des enseignants
UE 13	4 h ETD ; 1 ECTS ; coefficient 1
Intitulé	Travail collectif
Responsable et nom(s) de l'intervenant(s)	Section 01 : Cyrille Duvert
Contenu	Il s'agit d'un travail sur l'éloquence. Participation au concours du meilleur discours.
Répartition horaire CM/TD/TP/stage par enseignant	TD (4 heures)
Modalité de contrôle des connaissances (écrit/oral, coeff.)	Au choix de l'enseignant.

10- Légère modification de la maquette du M1 RSE

Actuellement, les étudiants du M1 RSE ont actuellement le choix dans l'une des UE du semestre 1 entre le CM Droit des sûretés (33h) et le CM Droit de la santé (21h). Mme Roussel, responsable du master, aimerait qu'ils n'aient plus le choix et qu'ils suivent tous le CM Droit de la santé, plus conforme à la formation.

L'enseignant en charge de la matière Droit des sûretés, Mme Claire Séjean, a été consultée et y est également favorable ; la perte d'étudiants ne met pas en danger la matière pour autant (obligatoire pour le M1 DPG ; optionnel pour M2 DDA).

Le Conseil se prononce sur la maquette ainsi modifiée, pour les années 2022-23 et suivantes :

Le Master Droit comprend la <u>Mention Droit</u> dans laquelle trois (3) parcours sont proposés dont le Master 1 Droit social et relations sociales dans l'entreprise.

2019-2023

Responsable : Madame Magali ROUSSEL

Master 1 Droit social	ECTS	D4RSEW1B: PREMIER SEMESTRE - 30 ECTS	Coef	ECTS	D4RSEW2B: SECOND SEMESTRE - 30 ECTS	
<u>pef 4</u> - 9 ECTS		D4SUF01 : <u>UE1</u> Unité fondamentale 1			D4SUF06 : <u>UE6</u> Unité fondamentale 1	
oreuve orale,	[15 ECTS]	1 - DROIT INTERNATIONAL PRIVE 1 [33 h CM] (3 ECTS) D4DIP1CM	1	S ECTS]	1- DROIT INTERNATIONAL PRIVE 2 [33 h CM] (3 ECTS) D4DIP2CM	1
celle faisant 'objet de TD preuve écrite		2 - LE CONTRAT DE TRAVAIL [33 h CM] (3 ECTS) D4DCTCM	1,5	ntales [1	2-LA REPRESENTATION DU PERSONNEL [33 h CM] (3 ECTS) D4SRP	1,5
de 3 heures)	fondamentales	3- <u>TD</u> LE CONTRAT DE TRAVAIL [15 h TD] (3 ECTS) D4DCTTD	1,5	fondamen	3- <u>TD</u> LA REPRESENTATION DU PERSONNEL [15 h TD] (3 ECTS) D4SRPTD	1,5
-	Unités f	D4SUF02 : <u>UE2</u> Unité fondamentale 2		Unités f	D4SUF07 : <u>UE7</u> Unité fondamentale 2	
<u>pef 3</u> - 6 ECTS	ם	1 - CONVENTIONS ET ACCORDS COLLECTIFS DE TRAVAIL [33 heures CM] (3 ECTS) D4DCACCM	1,5	כ	1- PROTECTION SOCIALE [33 h CM] (3 ECTS) D4SPS	1,5

oreuve écrite de 3 heures		2 - <u>Travaux Dirigés</u> : CONVENTIONS ET ACCORDS COLLECTIFS DE TRAVAIL [15 heures TD] (3 ECTS) <u>D4DCACTD</u>	1,5		2- <u>Travaux Dirigés</u> : PROTECTION SOCIALE [15 h TD] (3 ECTS) D4SPSTD	1,5
pef 2 - 6 ECTS Epreuves orales	Unités complémentaires [12 ECTS]	D4SUC03: <u>UE3</u> Unité complémentaire 1 1 - DROIT SOCIAL INTERNATIONAL ET EUROPEEN (3 ECTS) [33 heures CM] D4DDSIE 2 - <u>Une (1) matière au choix</u> : 3 ECTS DROIT DES ASSURANCES [33 heures CM] D4DDAS DROIT DU MARCHE 1 [33 heures CM] D4DDM1	1 1 1	Unités complémentaires [12 ECTS]	D4SUC08: <u>UE8</u> Unité complémentaire 1 1- PREVENTION ET TRAITEMENT DES DIFFICULTES DES ENTREPRISES (obligatoire) [33 h CM] (3 ECTS) D4DEDCM 2- <u>Une (1) matière au choix</u> : 3 ECTS PROPRIETE INTELLECTUELLE [33 heures CM] D4DPI CONVENTION EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME ET DROIT PRIVE [33 heures CM] D4DCEDH	1 1 1
pef 2 - 6 ECTS Epreuves orales	Unités comp	D4SUC04: UE4 Unité complémentaire 2 1- PROCEDURE CIVILE [33 heures CM] (3 ECTS) D4DPCCM 2 - Une matière obligatoire : 3 ECTS DROIT DE LA SANTÉ [20 heures] BST4UE3 -	1 1 1	Unités comp	D4SUC09: <u>UE9</u> Unité complémentaire 2 1- PROCEDURE PENALE [33 heures CM] (3 ECTS) D4DPPCM 2- <u>Une (1) matière au choix</u> : 3 ECTS DROIT DU MARCHE 2 [33 heures CM] D4DDM2 HISTOIRE DE LA JUSTICE [33 heures CM] D4DHJ	1 1 1
pef 1 - 3 ECTS preuve orale scrit pour les CT)	Unité d'ouverture [3 ECTS]	D4SUO05 : <u>UES</u> Unité d'ouverture ANGLAIS JURIDIQUE [18 heures CM] (3 ECTS) D4DANG	1	Unité d'ouverture [3 ECTS]	D4SUO010 : <u>UE10</u> Unité d'ouverture ANGLAIS DE SPECIALITE [18 heures CM] (3 ECTS) D4DANS	1
				Unité libre	KMUE : <u>UE11</u> Unité libre , non obligatoire Points bonus éventuels : engagement étudiant	

11 - Légères modifications de la maquette de la Double Licence Éco-Droit

Les co-directrices, Mmes Coutinet (SEG) et Boutron-Collinot (DSPS) proposent les modifications suivantes qui ont été déjà adoptées en conseil par l'UFR SEG, et doivent encore être adoptées par notre Conseil.

Les changements portent sur :

- pour le semestre 2 de la L1, la dénomination du CM « Droit civil 2 » doit être modifiée ; CM « Droit de la famille », ainsi qu'il en est dans la maquette de la L1 Droit.
- pour la L2, l'introduction d'un TD optionnel en Finances publiques (S1) et en Droit fiscal (S2), à la demande des étudiants ;
- pour la L3, le déplacement du S1 au S2 du CM « Droit des biens » (CM dédié de 16,5 heures).
- Le CM « Droit des biens » en L3 a été déplacé car, à la suite du conseil de perfectionnement qui a eu lieu le 13 avril 2022, il a été décidé d'introduire un CM « Comptabilité des entreprises » (L3 S1 Mineure) et l'idée est, pour maintenir une

certaine cohérence des matières (au S1, il y a « Droit du travail » en même temps que « Gestion des RH ») et l'équilibre des volumes horaires entre les deux semestres, de placer le CM « Comptabilité des entreprises » au S1 et de déplacer donc le CM « Droit des biens » au S2.

Le Conseil se prononce sur la maquette ainsi modifiée, pour les années 2022-23 et suivantes :

L1 - SEMESTRE 1 30 ECTS	СМ	ECTS
UE Majeure Économie-Gestion		
9 ECTS		
) belo		**************************************
Problèmes économiques contemporains (mutualisé)	30 CM + 16 TD	3
Introduction à la gestion (mutualisé)	30 CM + 16 TD	3
Mathématiques pour les sciences sociales (dédié)	30 TD	3
Total Majeure Économie-Gestion S1	60 CM + 62 TD	
Majeure Droit		
9 ECTS		
Droit constitutionnel 1 (mutualisé) section 02	33 CM + 15 TD	3
Introduction au droit privé (mutualisé) section 01	33 CM + 15 TD	3
Grandes notions des institutions juridictionnelles (judiciaires et administratives)	30 CM	3
(dédié) sections 01 et 02		
Total Majeure Droit S1	96 CM + 30 TD	
Mineure Économie-Gestion et Droit		
4 ECTS		
Introduction à l'économie (mutualisé)	30 CM	2
Histoire des institutions publiques (construction de l'état moderne)	33 CM	2
(mutualisé) section 03		
Total Mineure S1	63CM	
Majeure linguistique/interdisciplinaire 8 ECTS		
Anglais	15TD	2
Projet voltaire (à distance)	18 TD distance	2
Cours par objet (dédié) Environnement sections 02 et 05 sous la	30 TD	4
direction des responsables pédagogiques de la formation		
Total Majeure linguistique/interdisciplinaire S1	45 TD	20
TOTAL HEURES ETUDIANTS S1	219 CM + 137 TD	30

L1 - SEMESTRE 2	СМ	ECTS
30 ECTS	CIVI	ECIS
Majeure Économie-Gestion		
9 ECTS		
Analyse économique (dédié)	30 CM	3
Microéconomie (mutualisé)	30 CM + 16 TD	3
Statistiques pour les sciences sociales (dédié)	30 TD	3
Total majeure Économie-Gestion S2	60 CM + 46 TD	
Majeure Droit		
9 ECTS		
Droit constitutionnel 2 (mutualisé) section 02	33 CM + 15 TD	3
Droit civil 2 (droit de la famille) (mutualisé) section 01	33 CM + 15 TD	3
Histoire des institutions publiques (période contemporaine)	33 CM	3
(mutualisé) section 03		
Total Majeure Droit S2	99 CM + 30 TD	
Mineure Économie-Gestion et Droit		
4 ECTS		
Management des organisations (mutualisé)	30 CM	2
Relations internationales (mutualisé) section 02	33 CM	2
Total Mineure S2	63 CM	
Majeure linguistique/interdisciplinaire		
8 ECTS		
Anglais	15 TD	2
Projet voltaire (à distance)	18 TD	1
PIX (à distance)	15 TD	1
Cours par objet (dédié) Action publique sections 02, 04 et 05 sous la	30 TD	4
direction des responsables pédagogiques de la formation	7	
Total Majeure linguistique/interdisciplinaire S2	45 TD	â
TOTAL HEURES ETUDIANTS S2	222 CM + 121 TD	30
TOTAL HEURES ETUDIANTS L1	441 CM + 258 TD	
TOTAL HEURES ETUDIANTS L1 ETD	919,5HTD?	

TOTAL HEURES ETUDIANTS S3	222 CM + 135 TD (OU 150)	30
Total Majeure linguistique/interdisciplinaire S3	60 TD	
direction des responsables pédagogiques de la formation		
Cours par objet (dédié) Entreprise sections 01, 05 et 06 sous la	30 TD	4
Informatique	15 TD	1
Anglais	15 TD	1
Majeure linguistique/interdisciplinaire 8 ECTS		
Total Mineure S3	33 CM + 30 TD (OU 45)	
Finances publiques (mutualisé) section 02	33 CM + 15 TD en option	3
Mathématiques, statistiques et probabilités (dédié)	30 TD	3
4 ECTS		
Mineure Économie-Gestion et Droit		
Total Majeure Droit S3	99 CM + 30 TD	
Droit pénal général (mutualisé) section 01	33 CM	3
Droit civil (Droit des obligations 1) (mutualisé) section 01	33 CM + 15 TD	3
Droit administratif 1 (mutualisé) section 02	33 CM + 15 TD	3
Majeure Droit 9 ECTS		
Total Majeure Économie-Gestion S3	90 CM + 15 TD	
Macroéconomie (mutualisé)	30 CM + 15 TD	3
Histoire des faits économiques (mutualisé)	30 CM	3
Firmes et marchés (dédié)	30 CM	3
Majeure Économie-Gestion 9 ECTS	20.514	
30 ECTS		
L2 - SEMESTRE 3	CM	ECTS

L2 - SEMESTRE 4	СМ	ECTS
30 ECTS	CIVI	ECIS
Majeure Économie-Gestion		
9 ECTS		
Institutions et politiques monétaires (mutualisé)	30 CM + 15 TD	3
Histoire de la pensée économique (mutualisé)	30 CM	3
Transformation de l'entreprise (mutualisé)	30 CM	3
Total Majeure Économie-Gestion S4	90 CM + 15 TD	
Majeure Droit		
9 ECTS		
Droit administratif 2 (mutualisé) section 02	33 CM + 15 TD	3
Droit civil (Droit des obligations 2) (mutualisé) section 01	33 CM + 15 TD	3
Droit des affaires (mutualisé) section 01	33 CM	3
Total Majeure Droit S4	99 CM + 30 TD	
Mineure Économie-Gestion et Droit		
6 ECTS		
Mathématiques, statistiques et probabilités (dédié)	30 TD	2
Droit fiscal (mutualisé) section 02	33 CM + 15 TD en option	2
Total Mineure S4	33 CM + 30 TD (OU 45)	
Majeure linguistique/interdisciplinaire		
6 ECTS		
Anglais	15 TD	2
Cours par objet (dédié) Les métiers de l'économie et du droit	30 TD	4
sections 01, 02, 05 et 06 sous la direction des responsables		
pédagogiques de la formation		
Total Majeure linguistique/interdisciplinaire S4	45 TD	
TOTAL HEURES ETUDIANTS S4	222 CM + 120 TD OU 135 TD	30
TOTAL HEURES ETUDIANTS L2	444 CM + 255 TD	
	270 TD OU 285 TD	
TOTAL HEURES ETUDIANTS L2 ETD	951 ETD	

L3 - SEMESTRE 5 30 ECTS	CM/TD	ECTS
Majeure Économie-Gestion		
9 ECTS		
Macroéconomie approfondie (mutualisé EFE)	30 CM + 15 TD	3
Économie industrielle et de l'innovation (mutualisé EFE)	27 CM	2
Economie institutionnelle (mutualisé EMO)	21 CM	2
Initiation à l'économétrie (dédié)	21 TD	2
Total Majeure Économie-Gestion S5	78 CM + 36 TD	
Majeure Droit		
9 ECTS	20 CM + 15	
Droit des sociétés (mutualisé) section 01	30 CM + 15 TD	3
Droit du travail (mutualisé) section 01	30 CM + 15 TD	3
Institutions et actes de l'Union européenne (dédié) section 02	33 CM	3
Total Majeure Droit S5	93 CM + 30 TD	
Mineure Économie/Droit		
6 ECTS		
Gestion des ressources humaines (mutualisé EMO)	27 CM	2
Droit civil (Régime général des obligations) (mutualisé) section 01	33 CM	2
Comptabilité des entreprises	21 TD	2
Total Mineure S5	60 CM + 21 TD	
Majeure linguistique/interdisciplinaire 6 ECTS		
Anglais (mutualisé)	18 TD	2
Cours par objet (dédié) Nouvelles technologies et propriété intellectuelle et préparation au mémoire sections 01, 05 et 06 sous la direction des responsables pédagogiques de la formation	30 TD	4
Total Majeure linguistique/interdisciplinaire S5	48 TD	
Total heures étudiants S5	231 CM + 135	30
L3 - Semestre 6	TD	
30 ECTS	CM/TD	ECTS
Majeure Économie-Gestion		
9 ECTS		
Économie bancaire (mutualisé EFE)	30 CM	2
Marché financier internationaux (mutualisé EMO)	27 CM	2
Économie du travail (dédié)	15 TD	1
Economie des entreprises et dynamiques des organisations (mutualisé	27 CM	2
EMO) Total Majeure Économie-Gestion S6	78 CM +15 TD	
Majeure Droit	76 CM +15 1D	WOUNDED TO
9 ECTS		
Droit spécial des sociétés (mutualisé) section 01	33 CM + 15 TD	3

Droit civil (Droit des contrats spéciaux) (mutualisé) section $\theta 1$	33 CM + 15 TD	3
Droit des libertés fondamentales (mutualisé) section 02	33 CM	3
Total Majeure Droit S6	99 CM + 30 TD	
Mineure Droit/Économie		
6 ECTS		
Gestion stratégique des chaines de valeur (mutualisé EMO)	21 CM	2
Droit public économique, marchés publics (dédié) section 02	33 CM	2
Informatique appliquée (mutualisé)	30 TD	2
Droit des biens (dédié) section 01	16,5 CM	2
Total Mineure S6	70,5 CM + 30 TD	
Majeure linguistique/interdisciplinaire 6 ECTS		
Anglais conférences (mutualisé)	24 CM	2
Cours par objet : Mémoire et Soutenance (dédié) sections 01 et 05	30 TD	4
Total Majeure linguistique/interdisciplinaire S6	50 TD	
TOTAL HEURES ETUDIANTS S6	247,5 CM+ 125 TD	30
TOTAL HEURES ETUDIANTS L3	478,5 CM + 260TD	
TOTAL HEURES ETUDIANTS L3 ETD	977,75 ETD	
TOTAL HEURES DOUBLE LICENCE ETD	2848,25 HTD	

12 – Légère modification de la maquette du M2 ONG

Les co-directeurs, Mme Sinou et M. Pécoud, souhaitent reformuler certains intitulés pour les rendre plus conformes au contenu des cours :

- le CM « Pratique de la justice pénale internationale » devient « Justice pénale internationale » ;
- Le CM « Droit international pénal » devient « Justice transitionnelle » (il y a en effet une redondance avec l'intitulé précédent) ;
- Le CM « Projet professionnel en matière de développement durable » devient « Opérateurs et ingénierie de projets de coopération internationale » ;
- Le CM « Méthodologie » de 3h, qui était assuré par le même enseignant que le CM précédent, est supprimé et ses 3 HCM sont rajoutées au CM « Opérateurs et ingénierie de projets de coopération internationale », qui passe de 6 HCM à 9 HCM (ce qui nous semble plus conséquent, correspondant à la demande de l'enseignant).

Le Conseil se prononce sur la maquette ainsi modifiée pour les années 2022-23 et les suivantes :

MASTER MENTION SCIENCE POLITIQUE PARCOURS COOPÉRATION INTERNATIONALE ET ONG

(M2 ONG)

SEMESTRE 3	СМ	ECTS COEF
UE 1 : COOPERATION ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES		15
Theory and Practice of International Cooperation	15 h	3
(Mme Djebbi, Chargée de cours en Sciences politiques)		-
Droit des organisations internationales	21 h	3
(Mme Fabregoule, MCF de droit public)	PUPPORE PAGES	
Relations internationales et ONG	30 h	4
(M. Pécoud, Professeur de sociologie)		
Global Migration Governance (M. Pécoud, Professeur de sociologie)	15 h	2
Politique et technique de l'action humanitaire I		
(M. Eyrard, ACF)	15 h	2
Politique et technique de l'action humanitaire II	9 h	1
(Mme Okonta, ACF)	9 11	1
UE 2 : JUSTICE, DROITS DE L'HOMME ET ACTION NON		15
GOUVERNEMENTALE		13
Droit international et européen des droits de l'Homme	21 h	3
(Mme Sinou, MCF en droit public)	<i>2.</i>	_
Justice transitionnelle	12 h	2
(à définir)		_
Justice pénale internationale	12 h	2
(Module collectif Amnesty International)		_
Action non gouvernementale en matière de défense des droits de		
l'Homme	12 h	2
(M. Madelin, directeur Plaidoyer international, FIDH)		
Droit, société et mouvements sociaux	12 h	2
(Mme Carayon, MCF en droit privé)		
Genre et action non gouvernementale (Mme Nicolas, Association Adéquation)	12 h	2
L'action non gouvernementale en matière de lutte contre l'exclusion		
sociale	12 h	2
(Samu Social International, coordonné par Mme Laisney)	1211	2

SEMESTRE 4	СМ	ECTS COEF
UE 3 : ACTION HUMANITAIRE ET ACTION NON GOUVERNEMENTALE		8
Droit international humanitaire et des catastrophes (Mme Sinou, MCF en droit public)	12 h	2
Humanitarian Action in the context of armed conflicts (Mme Djebbi, Chargée de cours en Sciences politiques)	15 h	2
Sociologie de l'action collective (M. Ribémont, MCF en Sciences politiques)	12 h	2
English: Human Rights / Humanitarian Field (Mme Ganapathy-Doré, MCF d'Anglais)	12 h	2
UE 4 : Environnement et developpement durable		10
Droit international et européen de l'environnement (Mme Sinou, MCF en droit public)	21 h	3
Justice climatique (Mme Cournil, Professeure de droit public)	12 h	2
Human Rights as a Corporate Social Responsibility (à définir)	12 h	2
English: Environmental and Development Law (Mme Ganapathy-Doré, MCF d'Anglais)	12 h	2
Opérateurs et ingénierie de projets de coopération internationale (M. Loison, chargé de mission à Amnesty International)	9 h	1
UE 5 : ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ET PRATIQUES		6
Relations internationales et collectivités territoriales (M. Maisetti, chargé de cours en Sciences politiques)	12 h	2
Gestion financière (M. Mortazavi)	9 h	1
Gestion de projets collectifs (Mme Coudriou, présidente d'Amnesty International France)	24 h	3
UE 6 : Memoire, stage		6
Mémoire et soutenance Stage	-	4 2
TOTAL 360 heures	360 h	60

13- Projet de passerelles entre l'UFR DSPS et l'IUT de Villetaneuse

Le Comité de pilotage du Champ Droit Science Politique, fondé à la demande du ministère, avec l'IUT de Villetaneuse (département juridique), s'est réuni le lundi 28 mars 2022, après deux années blanches du fait de la crise sanitaire.

Il a travaillé sur la proposition suivante qu'il soumet au Conseil concernant des passerelles dressées entre l'UFR et l'IUT. Des passerelles ont déjà été mises en place

mais pas toutes mises en application ; par ailleurs la réforme du BUT sur trois ans oblige à revoir celle déjà existante :

* Passerelles entre le nouveau BUT et la Licence Droit :

Vient d'être introduite la réforme du BUT sur trois ans (se substituant au DUT sur deux ans). Il existe trois parcours : 1- Administration et Justice ; 2- Entreprise et Association ; 3- Patrimoine et Finance (Métiers du notariat, Conseillers clientèle en banque). Les étudiants pourront être acceptés en Licence 2 ou en Licence 3 Droit (après 2 premières années du BUT). Il faudra déterminer les moyennes à partir desquelles les passages seront autorisés (le système de notation est revu et devra être « interprété »).

- * Passerelles entre les Licences UFR DSPS et le nouveau BUT :
- des étudiants de Licence 1 Droit ayant obtenu leur année à l'issue des épreuves de rattrapage et envisageant une formation professionnalisante, pourront solliciter leur intégration dans le futur dispositif incluant une remise à niveau et des enseignements du BUT 2 « Carrières Juridiques ». Celui- ci devrait être mis en place par l'IUT pour la rentrée 2022-23 ;
- des étudiants de Licence 1 Droit ayant obtenu leur année avec mention passable et envisageant une formation professionnalisante, pourront solliciter leur intégration, auprès de leurs responsables de formation, en deuxième année du BUT Carrières juridiques (dans l'un des 3 parcours précités, en formation initiale; dans le parcours Entreprise et Association, en apprentissage);
- des étudiants de Licence 2 Droit ayant obtenu leur année avec mention passable et envisageant une formation professionnalisante pourront solliciter leur intégration, auprès de leur responsables de formation, en 3ème année de BUT Carrières juridiques (dans l'un des 3 parcours précités, en formation initiale; dans le parcours Entreprise et associations, en apprentissage);
- certains étudiants de la L2 AES ayant obtenu leur année avec mention passable et envisageant une formation professionnalisante, pourront solliciter leur intégration, auprès de leur responsable de formation, en BUT parcours Patrimoine et finance (Conseiller clientèle particuliers en banque).
- * Projet de passerelle pour les étudiants de Licence 2 AES vers BUT GEA Le Conseil examine également la possibilité de formaliser une passerelle pour les étudiants de la L2 AES ayant obtenu leur année avec mention passable et envisageant une formation professionnalisante pour solliciter leur intégration, auprès de leur responsable de formation, en BUT GEA (Gestion des entreprises et des administrations) 3ème année. M. Vincent Orif, membre du comité, se rapproche du responsable de la formation GEA pour ce faire.

Vote favorable à l'unanimité.

14- Usage des QCM

Si les QCM « classiques » (pas d'ordre aléatoire des questions) présentent l'avantage d'économiser le temps de correction, en revanche ils ne permettent pas de vérifier l'aptitude à raisonner (conceptualiser et problématiser) d'un étudiant, ni son aptitude à rédiger.

Par ailleurs, l'expérience récente (examens Covid) a révélé qu'ils favorisent la triche entre étudiants et aboutissent à des notations parfois aberrantes (ex. 19/20 de moyenne dans certaines matières...).

Pour autant, pour les matières sans TD avec de très grosses cohortes d'étudiants (plusieurs centaines dans les premières années de Licence AES et Droit), le QCM aléatoire (ex celui proposé par la plateforme Moodle), se présente comme une solution efficace, permettant de s'assurer que les connaissances sont acquises.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'exclure les QCM « classiques » des modalités d'examens de fin de semestre pour les Licences et Masters 1. Seuls sont autorisés les QCM aléatoires du type « Moodle », proposant un ordre aléatoire des questions, pour les matières sans TD (épreuve « oral-écrit »), en présentiel (vérification de l'identité des étudiants), pour une cohorte de 200 étudiants minimum.

Vote favorable à l'unanimité.

15- Calendrier de l'auto-évaluation

Le 19 avril, le VP CFVU a présenté le calendrier, ou plutôt les calendriers, de l'autoévaluation HCERES.

Le <u>calendrier global « national »</u> est le suivant : Septembre 2022 : mise à disposition des documents de la vague D et réunion de lancement à Paris ; Octobre-Décembre 2022 : rencontres stratégiques ; ateliers de présentation de l'évaluation des formations (sur site) et rencontres politiques avec les VP formation ; mi-Juin 2023 au plus tard : dépôt des dossiers d'autoévaluation des formations sur la plateforme du HCERES ; Septembre 2023-Juin 2024 : Évaluation du bilan des formations et du projet de l'offre de formation ; Juin - Décembre 2024 : A/R Établissement<-> DGESIP (signature janvier 2025) ; Septembre 2025 : introduction de la nouvelle offre.

Le <u>calendrier de l'établissement « local »</u> est beaucoup plus resserré : 12-20 Avril 2022 : lancement de l'autoévaluation ; 12 Avril-14 octobre 2022 : préparation de l'autoévaluation (les dossiers d'autoévaluation doivent être déposés pour relecture le 14 Octobre) ; 17 Octobre – 18 Novembre 2022 : relecture des dossiers par les pairs ; 21 Novembre-16 Décembre 2022 : correction des dossiers par les responsables de formations ; 16 Décembre 2022 : envoi des dossiers au VP CFVU ; Janvier-Mars 2023 : rédaction du projet du dossier global d'autoévaluation et du préprojet de l'offre de formations ; Avril 2023 : examen de ces dossiers en CFVU ; Mai 2023 : validation de ces dossiers en CFVU ; Juin 2023 : Dépôt des dossiers d'autoévaluation sur la plateforme HCERES ; Septembre 2023- Juin 2024 : évaluation du bilan des formations et du projet de l'offre de formation ; Juin-Décembre 2024 : A/R Établissement<-> DGESIP(signature janvier 2025) ; Septembre 2025 : introduction de la nouvelle offre.

Le Conseil constate une contradiction importante : alors que le calendrier global « national » prévoit que le travail d'autoévaluation ne commence qu'en septembre 2022 (avec notamment des ateliers de présentation n'intervenant pas avant octobre), le calendrier de l'établissement « local » impose l'achèvement de ce même travail pour le 14 octobre, date du dépôt pour relecture, alors même que les documents à remplir n'auront pas été transmis.

Ce calendrier suppose que le travail d'autoévaluation soit entamé dès mai 2022, or les collègues concernés, responsables de formations, ne sont pas disponibles d'ici fin septembre : mai et juin sont occupés par la correction des copies d'examens, le

passage des oraux et la tenue des jurys (1ère session du 2d semestre + seconde session) et des conseils de perfectionnement. Ce à quoi s'ajoutent ParcourSup, les commissions d'équivalence et de sélection, les comités d'expert et de sélection, les réunions de sections et le recrutement des vacataires. l'examen et la sélection des dossiers de candidatures en masters 1 et en masters 2. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que les collègues enseignants sont, pour la plupart, également chercheurs, et sont très pris en fin d'année par leurs travaux de recherche, en particulie, la participation à des colloques et autres conférences ; enfin, c'est souvent en cette période qu'ils doivent satisfaire à différentes obligations avec leurs éditeurs.

En bref, la fin d'année est extrêmement chargée ; les responsables des formations ne pourront commencer ce travail qu'à compter d'octobre, une fois passées la rentrée de septembre la deuxième session de recrutements pour les masters 1 et les masters 2.

Vote favorable à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 44.

Le doyen,

Page 28 sur 28